

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-290

présenté par

Mme Magnier, M. Bournazel, Mme Lemoine, M. Herth, Mme Chapelier, M. El Guerrab,
Mme Firmin Le Bodo, M. Gassilloud, M. Houbron et M. Ledoux

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.